

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 21 avril 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par
vidéoconférence, le 21 avril 2021 à 19 h 30.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Alain Gagnon Daniel Céleste Michel Cliche Jacques Ricard Rémi Jean Henri Bourque Normand Moore Yves Dubé	Préfet Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan La Reine La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	M.	Roger Lévesque	Normétal
	Mme	Aline Bégin	Palmarolle
	MM.	Pierre Godbout Alain Gagnon Léo Plourde David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Poularies Rapide-Danseur Roquemaure Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Marcel Cloutier Daniel Favreau	Authier Chazel
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 19 h 30.

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 555-2021 du 14 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2021-025 du 11 avril 2021, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

21-56

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'**un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la MRC.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Tenue de la séance à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux;
5. Ratification des procès-verbaux;
6. Affaires en découlant;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Information;
9. Développement;
10. Aménagement;
11. Gestion des territoires non organisés;
12. Résolutions diverses;
13. Avis de motion, projet et adoption de règlement;
14. Parole au public;
15. Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 21-57 Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

- 21-58 Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Alain Gagnon (R.-D.) et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 17 mars 2021.

Ratification du procès-verbal du comité administratif

- 21-59 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 10 mars 2021.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

ARPE-Québec – Renouvellement

L'entente avec ARPE-Québec pour le recyclage des produits électroniques a été renouvelée. Un point de dépôt officiel est présent au Centre de valorisation des matières résiduelles.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Comité d'urgence sanitaire

Monsieur Lagrange présente un bref compte rendu du comité d'urgence sanitaire régional relatif à la pandémie Covid-19. Il rappelle l'importance de respecter les mesures sanitaires.

Internet haute vitesse

Suivi concernant le dossier Internet haute vitesse. Des annonces du gouvernement sont attendues relativement au déploiement du service en région.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)

Monsieur Lagrange informe les élus qu'un document d'information sur les activités de la CPAT « CPAT en bref » sera disponible chaque mois. Un résumé de l'édition de mars est fait.

Documentaire – Le Paradis du Nord

En 2022, la Troupe à Cœur ouvert va produire un documentaire sur la pièce *le Paradis du Nord*. Ce projet bénéficie d'une aide financière de 25 000 \$ découlant

d'une entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Le 31 mars dernier, monsieur Lagrange et monsieur Alain Guillemette, maire de Val St-Gilles ont participé à une consultation sur la mise en valeur du territoire avec le MERN. Monsieur Guillemette fait un compte rendu de la rencontre.

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSAT)

Des échanges se sont tenus avec le CISSAT concernant la pénurie d'infirmiers et infirmières en région.

Services de garde

La Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a délégué monsieur Normand Lagrange à titre de représentant de l'Abitibi-Témiscamingue au comité consultatif de l'offre de service pour les services de garde en Abitibi-Témiscamingue. Le premier appel de projet touche plus particulièrement Val d'Or et Rouyn-Noranda.

La MRC souhaite mettre en place un comité de suivi pour les besoins en service de garde pour notre territoire avec différents partenaires. L'objectif de ce comité sera d'établir un plan d'action pour s'attaquer à l'enjeu de l'accès restreint aux services de garde en Abitibi-Ouest.

Accès à l'habitation

Nous souhaitons également mettre en place un comité pour l'accès à l'habitation pour favoriser l'accueil et la rétention en Abitibi-Ouest.

INFORMATION

Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – La vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, reportera le paiement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec au 30 septembre et au 1^{er} décembre prochains.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – la MRC d'Abitibi-Ouest bénéficiera d'une enveloppe de 1 727 217 \$ pour l'année financière 2021-2022 afin de soutenir des activités en lien avec la compétence de développement local et régional.

DÉVELOPPEMENT

Comité de vitalisation – Nominations

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes afin de siéger au comité de vitalisation formé dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité :

- M. Jaclin Bégin, préfet
- M. Marcel Cloutier, maire d'Authier
- M. Roger Lévesque, maire de Normétal
- M. Lucien Côté, maire de Taschereau
- M. Jean-Guy Boulet, représentant de la société civile.

Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT)

Ententes

21-61

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'engagement d'une contribution non remboursable avec l'EACAT pour des projets territoriaux, ainsi que la convention de partenariat, pour l'année 2020-2021.

Programme de subventions – affaires électroniques et modernisation des petites entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue : Société d'aide au développement des collectivités d'Abitibi-Ouest (SADCAO)

ATTENDU QUE l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE l'EACAT et ses partenaires ont convenu des termes visant la mise en place du Programme de subventions – affaires électroniques et modernisation des petites entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue pour accélérer le virage numérique de leurs affaires et intégrer de nouvelles technologies;

ATTENDU QUE la MRC administre des sommes dédiées à ce programme sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la SADCAO a demandé à la MRC de lui consentir une contribution non-remboursable au montant de 20 000 \$ pour la création de sites web transactionnels pour les PME d'Abitibi Ouest ;

21-62

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'entente à intervenir avec la SADCAO.

Projets territoriaux : Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest (CJEAO)

ATTENDU QUE l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la MRC administre des sommes dédiées à la réalisation de projets territoriaux sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le CJEAO a demandé à la MRC de lui consentir une contribution non-remboursable au montant de 24 108 \$ pour développer des formations accessibles et pertinentes pour les entrepreneurs, actuels et futurs, et les entreprises d'Abitibi Ouest ;

21-63

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu

d'autoriser monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'entente à intervenir avec le CJEAO.

Projets territoriaux : Société d'aide au développement des collectivités d'Abitibi-Ouest (SADCAO)

ATTENDU QUE l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) est un organisme de développement régional qui a pour mission de soutenir l'innovation dans les entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la MRC administre des sommes dédiées à la réalisation de projets territoriaux sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la SADCAO a demandé à la MRC de lui consentir une contribution non-remboursable au montant de 15 000 \$ pour la création de sites web transactionnels pour les PME d'Abitibi Ouest ;

21-64 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange à signer le protocole d'entente à intervenir avec la SADCAO.

Fonds Jeunes promoteurs – Décision

21-65 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet JP202102.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds d'Économie sociale – Décision

21-66 Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité d'investissement pour le projet ÉS-2021-01.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (PSPS) – Décision

21-67 Proposé par monsieur Normand Moore, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de reprendre et d'adopter la recommandation du comité développement – volet projets structurants pour les projets PS-005 et PS-012 à PS-018.

Le tableau de recommandation fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Réseau Accès entreprise Québec – Espace locatif

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec, la MRC a signé une convention d'aide financière et obtenu un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein, d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025;

ATTENDU QUE cette aide financière vient bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

ATTENDU QUE des espaces supplémentaires s'avèrent nécessaires pour cette offre de service additionnelle;

ATTENDU QUE des négociations ont eu lieu avec Les Immeubles J.C. Poirier s.e.n.c., propriétaire d'un local à proximité du bâtiment administratif de la MRC, et un projet de bail a été préparé;

21-68

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Aline Bégin, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Jaclin Bégin, préfet, à signer le bail locatif avec Les Immeubles J.C. Poirier s.e.n.c. pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mars 2025, aux conditions apparaissant au dit bail, assorti d'une clause d'indexation annuelle de deux pour cent (2%);
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – Fonds de contribution à l'entrepreneuriat, à cet effet.

Équipements et fournitures

21-69

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Aline Bégin et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** les différentes soumissions pour l'acquisition des équipements et fournitures pour l'aménagement du local dédié aux services offerts en matière de développement:
 - Les Entreprises Combinées, soumission #01877 : services téléphoniques et routes informatiques;
 - CIA informatique, soumission #914 : équipements informatiques;
 - Buro Concept, soumission #11304 : ameublement de bureau et fournitures;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – Fonds de contribution à l'entrepreneuriat, à cet effet.

AMÉNAGEMENT

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) – Appel d’offres

ATTENDU QUE la MRC d’Abitibi-Ouest a lancé un appel d’offres sur invitation pour des services professionnels pour la réalisation d’un Plan régional des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été déposées;

21-70

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Aline Bégin, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de AJ Environnement inc. pour des services professionnels pour la réalisation d’un Plan régional des milieux humides et hydriques, au montant de 37 711,80 \$ taxes incluses.

Demande à portée collective – Formation d’une commission

21-71

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de nommer les personnes suivantes afin de représenter la MRC lors des rencontres avec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et l’Union des producteurs agricoles (UPA) dans le cadre de la demandé à portée collective :

- M. Jaclin Bégin, préfet
- M. Alain Gagnon (A.-N.), préfet suppléant
- M. Alain Guillemette, maire de Val St-Gilles
- M. Normand Lagrange, directeur général
- M. Normand Grenier, directeur – Aménagement du territoire
- M. Jonathan Arsenault, aménagiste.

À ces membres s’ajouteront 2 représentants de la municipalité concernée lors des discussions du volet 2 « îlot déstructuré » de la demande à portée collective.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Travaux de récolte conventionnelle 2021-2022 – Invitation à soumissionner

Une invitation à soumissionner a été lancée pour des travaux de récolte conventionnelle sur le territoire forestier résiduel 85-007 pour l’année forestière 2021-2022. Aucune soumission n’a été reçue.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Représentant

21-72

Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Florent Bédard et unanimement résolu de nommer monsieur Jaclin Bégin à titre de représentant afin de siéger au sein du conseil d’administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

Formation d'opérateur d'autopompe – Appui

ATTENDU la résolution 2021-03-068 de la MRC de Beauharnois-Salaberry demandant au ministère de la Sécurité publique la révision de la réglementation applicable à la formation d'opérateur d'autopompe;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest reprend chacun des « ATTENDU »;

21-73 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- **DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de modifier les règlements suivants :
 - *Règlement sur le régime des études de l'École nationale des pompiers du Québec;*
 - *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.*

La résolution 2021-03-068 de la MRC de Beauharnois-Salaberry fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Défi OSEntreprendre – 23^e édition

21-74 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **D'ACCORDER** une contribution financière au montant de 500 \$ dans le cadre de la 23^e édition du Défi OSEntreprendre;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité à cet effet.

Service forêt – Véhicule tout-terrain

21-75 Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'accepter la soumission du Centre de Camping La Sarre pour la fourniture d'un véhicule tout-terrain Polaris Sportsman 2021 pour les activités du Service forêt.

Société d'habitation du Québec (SHQ) – Responsables de la sécurité informatique

21-76 Proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de nommer monsieur Normand Lagrange, directeur général et madame Micheline Trudel, directrice générale adjointe à titre de responsables de la sécurité informatique de la MRC d'Abitibi-Ouest auprès de la Société d'habitation du Québec.

Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Contrat d’assurances collectives

CONSIDÉRANT QU’ en vertu du *Code municipal* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut participer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d’assurance collective dont le Preneur est la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (ci-après : la « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a procédé à un appel d’offres conforme aux règles d’adjudication des contrats par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d’appel d’offres, la FQM est devenue Preneur d’un contrat d’assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s’adresse aux employés des municipalités, des MRC et des organismes municipaux (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

21-77

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Lina Lafrenière, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu :

- **QUE** la MRC d’Abitibi-Ouest (MRC) accepte de participer pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés au Contrat;
- **QUE** la MRC souscrive au 1^{er} mai 2021 et maintienne les couvertures d’assurances prévues au Contrat, lequel est renouvelable annuellement de manière automatique, et ce, jusqu’à ce que la MRC mette fin à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d’au moins un (1) an mentionnant son intention de ne plus participer au Contrat ;
- **QUE** la MRC paie les primes afférentes à l’année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d’assurance subséquente;
- **QUE** la MRC s’engage à respecter les termes et conditions du Contrat;
- **QUE** MRC donne le pouvoir à son directeur général d’accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l’adhésion de la MRC au Contrat;
- **QUE** la MRC autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d’assurance collective auprès de l’assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- **QUE** la MRC accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d’agir à titre d’expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu’elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l’assureur désigné relativement à l’application du régime d’assurance collective;

- **QUE** la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- **QUE** la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Premier projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest

Dépôt du projet de règlement

Le premier projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme des TNO, numéro P01-2021, est déposé par monsieur Alain Guillemette.

Présentation du projet de règlement

Monsieur Normand Lagrange, directeur général, présente le premier projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest, numéro P01-2021.

Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Normand Moore afin d'adopter un règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ayant déjà reçu copie du projet de règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du premier projet de règlement modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest

ATTENDU QUE le conseil est régi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les règlements ne peuvent être modifiés que par règlement conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil d'administration de la MRC doit adopter un premier projet de règlement afin de tenir une consultation publique ;

21-78

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter le premier projet de règlement P01-2021, modifiant les règlements d'urbanisme des territoires non organisés de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Consultation publique

ATTENDU QU' en vertu de l'article 125 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit tenir une assemblée par l'intermédiaire du préfet ou d'un autre membre du conseil désigné par le préfet ;

ATTENDU QUE le rôle du préfet est d'expliquer le projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique ;

ATTENDU QUE l'arrêté gouvernemental numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 permet, en raison de la Covid-19, de remplacer l'assemblée publique par une consultation écrite, à la condition qu'elle soit d'une durée de 15 jours. Dans ce cas, la procédure doit être annoncée préalablement par un avis public ;

ATTENDU QU' il y a lieu d'être vigilant pour ne pas propager la Covid-19 et le nombre d'individus pouvant être admissibles dans une salle est restreint en raison de la distanciation physique ;

21-79

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu :

- **QUE** l'assemblée publique soit remplacée par une consultation écrite ;
- **QUE** le directeur général fixe la date de la consultation écrite.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-80

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Normand Moore et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 00.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 19 mai 2021

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.